

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

----- PROCES-VERBAL

Présents : MM. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mme Monique MARENZONI, M. Laurent THEBAUD, Mme Isabelle VALLE, M. Alain MANO, Mme Christelle LOUET, MM. Laurent ROCHE, Bernard SOUBIRAN, Jean-Pierre LIBOUREAU, Mme Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT, M. Philippe FOURCADE, Mme Patricia CARMOUSE, M. Renaud BEZANNIER, Mmes Carine KLINGER, Guilaine TAVARES, MM. William VALANGEON, François BLANCHARD, Mme Alyette MASSON, M. Denis RIVON, Mme Agnès SANGOIGNET, M. Sylvain MAZZOCCO, Mme Céline CARRENO, M. Olivier LINARDON.

Absents excusés :

- Mme Virginie MILLOT ayant donné pouvoir à M. Cédric PAIN,
- Mme Lucette GERARD ayant donné pouvoir à Mme Monique MARENZONI,
- M. Stéphane LOIZEAU ayant donné pouvoir à Mme Carine KLINGER,
- Mme Agnès VINCENT,
- Mme Myriam BORG.

Secrétaire de séance : M. Alain MANO.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance publique du conseil municipal du jeudi 6 février 2025 à 19 heures, convoqué en session ordinaire le 31 janvier 2025.

Sur sa proposition, l'Assemblée communale nomme, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Alain MANO, en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Cédric PAIN, Maire, soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2024. **Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'ajout de la délibération D2025/02 remise sur table, intitulée : **Restructuration du pôle Tennis - Subvention DETR.**

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Délibération n°2025/01

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025

Rapporteur : Laurent THEBAUD

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget. Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2024.

C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2025, de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale, compte tenu du contexte.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à ce que pourrait contenir la Loi de Finances, ainsi qu'aux chiffres clés du Budget communal.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces dispositions imposent aux maires des communes de plus de 3 500 habitants de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat sera précisé lors de l'adoption du budget primitif 2025.

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission municipale « ressources » du 30 janvier 2025,

Après délibération et à l'unanimité :

- **Vote** le rapport d'orientations budgétaires 2025 annexé à la présente délibération.

Interventions :

Monsieur Laurent THEBAUD, Adjoint au Maire délégué aux finances, présente le rapport d'orientations budgétaire de l'année 2025.

A la présentation du rapport social unique de l'année 2023 et pour répondre à la question de **Monsieur Olivier LINARDON** concernant la volonté de la municipalité de réduire les emplois non permanents au profit d'emplois à temps plein dans la mesure du possible, **Monsieur Cédric PAIN, Maire**, précise que globalement les effectifs sont les mêmes malgré l'augmentation des équipements et de la population. Il y a une volonté d'optimiser le temps tout en investissant dans du matériel pour améliorer l'efficacité.

En conclusion de la présentation, **Monsieur le Maire** explique que malgré les contraintes de l'Etat et la baisse des subventions au niveau départemental, la commune reste avec un programme d'investissement ambitieux tout en ayant un taux d'endettement très faible. Nous aurons besoin d'inscrire un emprunt sans toutefois être certain d'avoir besoin de l'utiliser.

Madame Agnès SANGOIGNET, conseillère municipale du groupe « Vrai », demande comment on peut produire un projet réel par rapport à tout ce qui se passe actuellement, sans avoir vraiment toutes les données.

Monsieur Cédric PAIN, Maire, explique qu'il y a bien sur des incertitudes comme la CNRACL, qui a prévu d'augmenter de 3 points pendant 4 ans. On pourrait avoir un impact financier pour notre commune de 120 000 €.

« Toutefois, on a une capacité d'autofinancement qui a augmenté ces dernières années et nous avons une certaine sérénité. »

Monsieur Laurent THEBAUD, Adjoint, précise que par exemple pour 2025 il n'y aura qu'une création de poste (accompagnement du handicap dans les écoles), de ce fait, la masse salariale est constante, « il y a une vraie maîtrise de la masse salariale ».

Monsieur Sylvain MAZZOCCO, conseiller municipal du groupe « Vrai », demande comment expliquer l'emprunt et pourquoi.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit là de la continuité du programme d'investissement de la mandature, comme prévu dans le programme pluriannuel d'investissement, financé par les subventions, l'autofinancement, et le recours très mesuré à l'emprunt (repoussé depuis deux ans).

Délibération n°2025/02

Objet : Restructuration du pôle Tennis - Subvention DETR.

Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN

Par délibération du 05 juillet 2024, le conseil municipal a validé le lancement de l'opération de restructuration du pôle Tennis.

Cette opération, qui s'inscrit dans la continuité des projets déjà menés, vise à répondre aux attentes de sa population en développant un projet sportif ambitieux qui s'inscrit à la fois dans une dynamique de renouveau urbain, dans la mise en valeur de son environnement naturel et dans un objectif de vivre ensemble.

Les objectifs du projet sont multiples et articulés autour de plusieurs axes fondamentaux :

- **Rénovation et développement des infrastructures sportives** : Rénover les terrains de tennis existants, en ajouter un nouveau et créer deux terrains de padel pour répondre à la forte demande de la population, en particulier des jeunes ;
- **Couverture de 2 terrains en résine pour une utilisation toute saison** : mettre en place des structures de couverture permettant la pratique du tennis et offrir un revêtement complémentaire aux bétons poreux existants, eux même rénovés ;
- **Création de 2 pistes de Padel couvert pour une utilisation toute saison** : mettre en place des structures permettant la pratique du tennis et du padel en toutes saisons, quel que soit le temps ;
- **Aménagement d'un "Centre-Ville Nature et Sportif"** : intégrer les nouvelles infrastructures sportives dans un environnement naturel, en mettant l'accent sur la végétalisation, l'aménagement paysager et l'accessibilité, pour créer un lieu de vie où sport et nature cohabitent harmonieusement.
- **Installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation (300 kWc)** : installer une centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de couverture des tennis, permettant de

produire une énergie propre pour alimenter l'ensemble du site et participer activement à la transition énergétique de la commune.

- **Intégration du sport comme acteur majeur du vivre ensemble et de l'éducation** : Le projet met un accent particulier sur l'utilisation des infrastructures dans le cadre scolaire, pour favoriser l'accès à la pratique sportive dès le plus jeune âge et promouvoir le sport comme facteur d'inclusion, de partage et de cohésion sociale.

Au stade consultation, et après mise au point, le budget travaux de l'opération est établi suit :

Travaux	Coût total € HT:
Lot 1 VRD	246 044.6 €
Lot 2 : Charpente couverture Bardage	961 500 €
Lot 3 : Centrale photovoltaïque	153 860 €
Lot 4 : Equipements sportifs	173 932 €
Total Travaux	1 535 486.6 €

En complément des aides déjà évoquées (Fonds de concours COBAN, Aide Fédérale), ce projet s'avère éligible à la DETR et il convient donc de le déposer à ce titre. Cette opération, sous réserve que le projet soit retenu, peut bénéficier d'une aide de 175 000 €.

A noter que l'aide ANS plan 5000 équipements ne peut être obtenu sur ce projet.

Le plan de financement travaux prévisionnel s'établirait comme suit :

Coût Travaux (€ HT)	1 535 486.6 € HT	
Ressources	Montant Sollicité	Taux (% opération)
Fédération Française de Tennis	80 000 €	5.21
Soutien COBAN	200 000 €	13.03
DETR	175 000	11.4
Autofinancement	1 080 486.6	70.36
Total		
Total travaux (€ HT)	1 535 486.6 €	100 %

Le conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à l'effet de :

- **Solliciter** la DETR sur cette opération ;
- **Solliciter** les aides de la COBAN, de la Fédération Française de Tennis et de tout autre co-financeur dans le cadre de cette opération ;
- **Signer** tous les documents dont les marchés se rapportant à la présente délibération.

Intervention POINT SANTE

Lors du conseil municipal du 9 décembre 2024, **Monsieur le Maire** avait proposé à l'équipe « vrai » de fournir une proposition concrète et chiffrée de la problématique du manque de médecins traitants.

Pour le compte de l'équipe « vrai », **Monsieur Sylvain MAZZOCCO**, conseiller municipal, a transmis le 20 janvier 2025, un courriel afin de faire part de leurs propositions.

Monsieur Cédric PAIN, Maire, souhaite informer les membres de l'assemblée du contenu de ce courrier de façon synthétique et y répondre :

- Les élus du groupe minoritaire acceptent d'être force de proposition : ce dont Monsieur le Maire les remercie, estimant qu'il s'agit là d'un travail commun, qui pourra permettre une certaine avancée ;
- Ils doutent toutefois de la sincérité de la sollicitation de Monsieur le Maire ;
- Ils regrettent de ne pas faire partie de la commission santé ;
- Ils estiment que la municipalité a commencé à agir tardivement, en 2024 ;
- Ils font un rappel de la situation ;
- Ils se plaignent de réaction de « chantages, menaces et insultes », notamment après la parution de la tribune libre dans le mag de juin 2024 ;
- Les propositions formulées par le groupe minoritaire :
 - solliciter la mise en place d'un plan départemental ;
 - se rapprocher de certaines entités ;
 - proposer de bonnes conditions d'accueil pour permettre d'attirer davantage de médecins.

Monsieur le Maire revient point par point sur le contenu du courriel :

- Doute sur la sincérité de la proposition : il estime qu'il faudrait dépasser les critiques et proposer des solutions concrètes.

La proposition de subventions émanant de la municipalité pour faire venir les médecins (cf tribune de l'opposition du Mag de Mios n°36 de juin 2024) ne peut être maintenue, elle est illégale.

- La commission « santé » : Monsieur le Maire rappelle qu'il n'existe pas de commission « santé » contrairement à ce que dit l'équipe « Vrai ». En effet, les commissions sont créées par délibération du conseil municipal. Cette déclaration est surprenante car l'équipe « Vrai » est élue depuis 2020 et n'ignore pas le fonctionnement d'un conseil municipal et des commissions. De plus, les propos agressifs n'invitent pas à travailler ensemble.

- L'équipe « Vrai » estime que la municipalité a commencé à agir tardivement, seulement depuis 2024 :

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord les différentes actions menées par la municipalité concernant la santé, et ce, depuis 2020 :

- 2020 : lancement démarche pour ouvrir pharmacie + cabinets pour médecins à Lacanau de Mios,
- 2021 : lancement réflexion pour des pôles santé (Gisèle Halimi + Lacanau de Mios + Eco-domaine Terres Vives),
- 2023 : ouverture du Pôle Santé de Terres-Vives,
- 2023 : ouverture du laboratoire d'analyses médicales,
- 2024 : installation du Centre Médical de Soins Immédiats (CMSI).

Puis le travail entrepris avec l'Agence régionale de la Santé :

- ✓ 9 mars 2020 : première rencontre de l'Agence Régionale Santé (ARS) sur les problématiques « pharmacie » et « médecins »,
- ✓ 24 juin 2020 : nouvelle rencontre avec l'ARS,
- ✓ 2 mars 2022 : signature du Contrat Local de Santé (ARS / COBAN /COBAS / Val de l'Eyre),
- ✓ 13 mars 2023 : rencontre du Directeur de l'Offre de soins de l'ARS,
- ✓ 29 mars 2024 : première réunion « Santé » organisée par le Sous-Préfet en présence de la directrice de l'ARS,
- ✓ 21 mai 2024 : nouvelle rencontre avec le Directeur de l'Offre de soins de l'ARS,
- ✓ 7 octobre 2024 : rencontre de l'ARS + médecins Miossais + municipalité à Mios,
- ✓ 11 décembre 2024 : lettre à l'ARS signée conjointement par la municipalité et 3 médecins pour faire évoluer les zonages de l'ARS,
- ✓ 24 janvier 2025 : présentation de la feuille de route « Premiers recours » de l'ARS pour le territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

Enfin, les actions menées en parallèle :

- ✓ 20 janvier 2021 : déploiement des Centres de Vaccination avec la Sous-Préfète,
- ✓ 23 décembre 2023 : courrier de proposition de rencontre avec les médecins par rapport au projet CMSI pour évoquer la problématique du renouvellement,
- ✓ 5 février 2024 : rencontre de la CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé,
- ✓ 22 février 2024 : visite du Centre Communal de Santé de Saint Médard en Jalles,
- ✓ 7 octobre 2024 : rencontre de l'ARS + médecins Miossais + municipalité à Mios,
- ✓ 8 août 2024 : nouvelle alerte auprès du Sous-Préfet d'Arcachon sur la situation préoccupante de Mios (courrier),
- ✓ 27 décembre 2024 : lettre à Mme Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles,
- ✓ 27 décembre 2024 : lettre à M. Yannick Neuder ; Ministre délégué à la Santé et à l'accès aux soins.

Les propos de l'équipe « Vrai » sont donc une nouvelle fois faux.

– **Plainte de réaction de « chantages, menaces et insultes », notamment après la parution de la tribune libre dans le mag de juin 2024 :**

Monsieur le Maire dément complètement ces accusations et s'appuie sur un rappel qu'il juge « positif » fait par écrit à chaque membre de l'opposition. Il invite les élus du groupe « Vrai » à ne pas diffuser de fausses informations et à rentrer dans une démarche constructive.

- **Les propositions des élus de l'opposition :**

- **Mise en place d'un plan départemental** : cela relève d'une compétence départementale ;
- **Se rapprocher de certaines entités** : ARS, Conseil départemental, ordre des médecins, faculté de médecine – Monsieur le Maire répond que cela est déjà fait ;
- **Proposer de bonnes conditions d'accueil** : conjoint, enfants, logement, emploi, bourses d'études, etc ...- Monsieur le Maire répond que cela a déjà été anticipé.

Monsieur le Maire présente une feuille de route pour 2025, à savoir :

- ✓ Demander le changement de zonage auprès de l'ARS,
- ✓ Poursuivre les sollicitations auprès des services de l'Etat,
- ✓ Poursuivre le travail collaboratif avec l'ARS,
- ✓ Accueillir une troisième pharmacie sur la commune,
- ✓ Accompagner et faciliter l'arrivée de futurs médecins,

- ✓ Proposer des locaux médicaux dans la Résidence *Gisèle Halimi*,
- ✓ Réfléchir à la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Monsieur Olivier LINARDON, conseiller municipal du groupe « Vrai » exprime son étonnement face à ce « point santé ».

Il informe l'assemblée que beaucoup de communes ont proposé des actions, elles ont relayé sur leurs réseaux. Son groupe a d'ailleurs relayé la pétition des médecins.

Monsieur le Maire précise qu'il a, au travers de cette intervention, souhaité donner des réponses aux propositions formulées par l'équipe « Vrai » dans le cadre de la santé.

Madame Agnès SANGOIGNET, conseillère municipale du groupe « Vrai », explique qu'elle avait alerté depuis 2020 sur le manque de médecins, qu'elle a toujours utilisé ses mots avec respect et diplomatie. Elle rappelle avoir sollicité à plusieurs reprises un rendez-vous avec le secrétariat de Monsieur le Maire, étant entendu qu'elle est disponible pour travailler avec la municipalité.

Monsieur Cédric PAIN précise qu'il a effectivement annulé un rendez-vous car il souhaitait préalablement résoudre la diffamation utilisée par l'équipe « Vrai » et qui devenait insupportable.

Monsieur Olivier LINARDON estime qu'il y a une erreur sur le thème de la santé, que Monsieur le Maire parle du thème dans son ensemble alors que le groupe minoritaire parle de médecine.

Madame Monique MARENZONI, Adjointe, précise qu'il est question d'un pôle médical, qui fait venir des médecins et estime qu'il s'agit bien là aussi du même thème.

Madame Céline CARRENO, conseillère municipale du groupe « Vrai » demande dans quel texte il y a diffamation.

Monsieur le Maire précise que tous les éléments ont été repris dans un courrier, celui-ci a été transmis par mail à chacun des membres de l'équipe « Vrai ». Il va donc renvoyer les courriers.

Monsieur Cédric PAIN, Maire, propose une poursuite de dialogue et un temps de travail en faveur de la santé, le lundi 17 février 2025 à 17 heures 30, en mairie.

Les élus de l'équipe « Vrai » acceptent cette invitation.

Madame Agnès SANGOIGNET revient sur son intervention du dernier conseil municipal concernant la sollicitation auprès du Département pour la subvention en faveur du sportif handisport.

Monsieur le Maire le Maire répond qu'il ne pense pas que ce sportif puisse bénéficier d'une subvention du Département mais s'en assurera. Il précise qu'il a également obtenu une aide financière de la part de son ancienne collectivité.

Agenda

- Vendredi 7 février : Petits crimes entre amis
- Samedi 8 février : Bernard Friot à la Médiathèque
- Samedi 8 février : Soirée années 80 (CDF Mios)
- Vendredi 14 février : St Valentin (panneau + vidéos)
- Vendredi 14 février : Soirée « pause parents » (APE)
- 14-16 février : Play'Mios « Western »
- Dimanche 16 février : Déplacement des marchés
- Vendredi 7 mars : Visite du Département par le CMJ
- Lundi 10 mars : Réunion publique ZAC Mios 0
- Samedi 22 mars : Carnaval APE Ecureuils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

**Le Secrétaire de séance,
Alain MANO.**

Procès-verbal approuvé à la majorité lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2025.